



25 juillet 2014

(14-4311)

Page: 1/1

Comité préparatoire de la facilitation des échanges

Original: anglais

**NOTIFICATION DES ENGAGEMENTS DE LA CATÉGORIE A AU TITRE
DE L'ACCORD SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE QATAR

La communication ci-après, datée du 23 juillet 2014 et adressée au Comité préparatoire de la facilitation des échanges, est distribuée au nom du Qatar pour l'information des Membres.

Conformément à la Décision ministérielle du 7 décembre 2013 (WT/MIN(13)/36-WT/L/911), le Comité préparatoire de la facilitation des échanges (ci-après dénommé "le Comité préparatoire"), qui relève du Conseil général, aura, entre autres fonctions, celle de recevoir la notification des engagements de la catégorie A présentée par les Membres au titre de l'Accord sur la facilitation des échanges (ci-après dénommé "l'Accord").

Compte tenu de ce qui précède, le gouvernement de l'État du Qatar a l'honneur d'informer le Comité préparatoire que l'État du Qatar désigne, par la présente communication, toutes les dispositions de la section I de l'Accord comme engagements de la catégorie A, à l'exception des suivantes:

- 7.7 Mesures de facilitation des échanges pour les opérateurs agréés.
-